cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève St-Onge-Ross
https://www.cadre21.org/membres/4daf28d42a4fd8bfc13586fd

Date d'obtention : 2023-01-07 20:17:39

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Recueillir l'information
Déterminer si l'acte est impulsif ou malveillant
Ne pas regarder les images/photos
Contacter la police selon la situation
Confisquer les appareils électroniques en cas de doute raisonnable

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Suivre le protocole Sexto, car il indique les étapes à suivre selon les différentes situations qui peuvent survenir.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Recueillir l'information des personnes impliquées rapidement pour éviter la propagation des images.